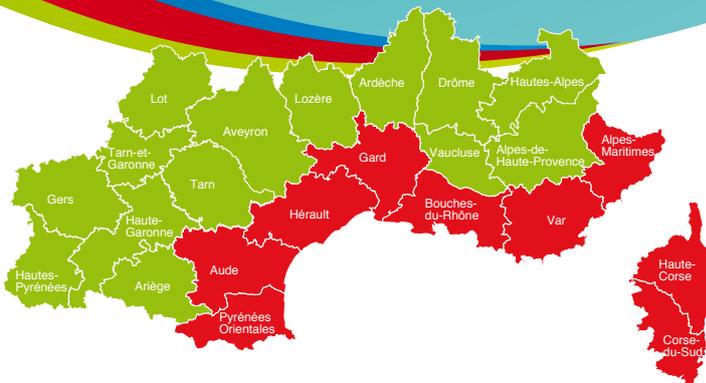




Arc Méditerranéen PCS TSUNAMI FICHE RÉFLEXE TYPE



Cette proposition de fiche réflexe type est à adapter localement et à intégrer au plan communal de sauvegarde (PCS) de la commune soumise à un risque tsunami sur l'Arc Méditerranéen.

Le saviez-vous ?

Le littoral de l'Arc Méditerranéen peut être confronté à des tsunamis provoqués par des séismes majeurs survenus au large des côtes françaises, italiennes et du Maghreb. Les plages, les ports et les zones urbanisées les plus proches de la mer peuvent alors être impactés.

Signes précurseurs caractéristiques d'un tsunami

Vous percevez un ou plusieurs des signes suivants :

- Une secousse puissante ou prolongée
 - Une évolution anormale et rapide du niveau de la mer
 - Un bruit sourd et inhabituel
- Évacuez rapidement les bords de mer sans attendre la diffusion d'une alerte officielle !

Schéma simplifié de l'alerte descendante tsunami

L'arrivée peut être rapide et le temps de réaction très court. Aussi, en cas de signe précurseur avéré, n'attendez pas l'alerte officielle pour agir.



*ERP : Établissements Recevant du Public

Tableau synthétique d'aide à la décision en cas d'alerte tsunami ⁽¹⁾

MISSIONS	ACTIONS DES SERVICES COMMUNAUX
INFORMER PRÉVENTIVEMENT	INFORMENT la population et les touristes sur le risque tsunami. SIGNALENT les zones de replis, voire l'itinéraire le plus direct pour y parvenir. AFFICHENT les consignes destinées aux baigneurs.
ALERTER	MOBILISENT le personnel communal, en particulier la police municipale, les surveillants de baignade (océan et rivières), les capitaineries. ALERTENT la population concernée qui a été préalablement répertoriée.
ACTIVER le poste de commandement communal	ACTIVENT le PC communal, conformément au plan communal de sauvegarde.
ÉVACUER	FONT PROCÉDER aux évacuations des zones susceptibles d'être inondées (sur les axes repérés) vers des points hauts.
CONTRÔLER	VÉRIFIENT que toutes les personnes soumises à un danger d'inondation ont bien été évacuées (bords de mer, ports, plages).
PROTÉGER les personnes et les biens	FONT PROCÉDER à la surveillance des locaux et habitations évacués.
CONTRÔLER à la fin du danger	CONTRÔLENT que les personnes évacuées attendent la fin de l'alerte pour rejoindre leur domicile. L'ordre de réintégration est donné par le maire après réception du message de fin d'alerte.
ASSISTER les sinistrés	ORGANISENT le soutien à la population sinistrée (nettoyage des biens immobiliers inondés, demande de secours d'extrême urgence).
RENDRE COMPTE	RENDENT COMPTE au préfet : points de situation, bilan, évolution de la situation, actions entreprises, etc.

⁽¹⁾ pages suivantes, le détail des actions à mener en fonction des niveaux d'alerte

AVANT

ACTIONS

Informer la population

- Informer la population et les touristes sur le risque tsunami
- Matérialiser les accès vers les points hauts

Préparer la gestion de crise

- Sectoriser le territoire
- Définir des points hauts hors zone submersible
- Calculer les temps d'évacuation théoriques par secteur
- Définir les itinéraires d'évacuation par secteur
- Estimer le nombre de personnes à évacuer pour les différents scénarios de hauteur d'eau
- Définir les modalités d'évacuation
- Organiser l'alerte des populations en zone submersible sur l'ensemble de la commune et par secteur
- Réaliser une synthèse de ces informations sous forme cartographique

ALERTE NIVEAU 1

HAUTEUR D'EAU ESTIMÉE	PRINCIPAUX PHÉNOMÈNES ASSOCIÉS	ACTIONS
H < 0,20 m	<ul style="list-style-type: none">• Effets négligeables et rares• Courants potentiels• Phénomène «simplement» ressenti par la population	<p>Mettre en place une cellule de suivi</p> <ul style="list-style-type: none">• Mobiliser les membres de la cellule de suivi• Informer l'autorité préfectorale <p>Informers les secteurs sensibles</p> <ul style="list-style-type: none">• Relayer l'information aux :<ul style="list-style-type: none">- capitaineries des ports concernés- surveillants des plages- propriétaires des restaurants et des établissements situés à proximité immédiate des plages- gestionnaires de parkings souterrains- référents de quartier éventuellement identifiés• Mettre en place des patrouilles avec la police municipale pour relayer l'information sur le littoral• Communiquer vers la population pour rappeler les consignes à suivre• Informer les médias en lien avec l'autorité préfectorale

ALERTE NIVEAU 2

HAUTEUR D'EAU ESTIMÉE	PRINCIPAUX PHÉNOMÈNES ASSOCIÉS	ACTIONS
<p>0,20 m < H < 0,50 m</p> <p>run-up⁽²⁾ < 1 m</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dangers pour la population • Forts courants à la côte • Chute du niveau de la mer • Phénomènes de retrait et de mascaret⁽³⁾ • Petites inondations • Impacts destructeurs dans les ports 	<p>Mettre en place le poste de commandement communal</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mobiliser les membres du poste de commandement communal • Informer l'autorité préfectorale <p>Alerter les secteurs sensibles pour une mise à l'abri à <u>3 mètres</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Relayer l'alerte aux : <ul style="list-style-type: none"> - capitaineries des ports concernés avec les consignes suivantes : interdiction de sorties en mer pour embarcations qui n'ont pas à prendre le large, mise en sécurité si possible de ces embarcations - surveillants des plages - propriétaires des restaurants et des établissements situés à proximité immédiate des plages - populations concernées par la mise à l'abri - référents de quartier éventuellement identifiés • Mettre en place des patrouilles avec la police municipale pour relayer l'alerte sur le littoral <p>Évacuer les secteurs sensibles : plages, promenades en bord de mer, établissements situés à proximité immédiate des plages, parkings souterrains</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire procéder aux évacuations des zones susceptibles d'être inondées en suivant les itinéraires reconnus par des agents municipaux • Fermer les voies d'accès au littoral <p>Contrôler la bonne exécution des ordres d'évacuation</p> <p>Prendre en charge les personnes évacuées</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gérer l'accueil des personnes impliquées. Ouvrir un centre d'accueil et de regroupement et prévoir l'approvisionnement en eau et en nourriture • Contrôler que les personnes évacuées attendent bien la fin d'alerte pour rejoindre leur domicile. L'ordre de réintégration est donné par le maire après réception d'un message de fin d'alerte.

⁽²⁾ Run-up : altitude maximale atteinte par l'inondation

⁽³⁾ Mascaret : vague déferlante produite dans certains estuaires par la rencontre du courant descendant du fleuve et du flot montant de la mer

ALERTE NIVEAU 3

HAUTEUR D'EAU ESTIMÉE	PRINCIPAUX PHÉNOMÈNES ASSOCIÉS	ACTIONS
<p>H > 0,50 m</p> <p>run-up > 1 m – 2 m</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Phénomènes mentionnés au niveau « orange » • Débordements et/ou inondations à l'intérieur des terres 	<p>Mettre en oeuvre les mêmes actions qu'au niveau d'alerte 2 mais pour une mise à l'abri à <u>5 mètres</u></p>

